



## RAPPORT DE COMMISSION AU CONSEIL COMMUNAL

**PREAVIS N° : 94/25**

**OBJET DU PREAVIS :** Demande d'un crédit de CHF 158'550.- pour le fonctionnement du pôle muséal de Moudon pour l'année 2026 (administration, développement et expositions)

### **CONSEIL COMMUNAL DU 9 DECEMBRE 2025**

Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

La commission composée des Conseillères Maja Jutzi, Francine Chevalley, Caroline Stevens, Fanny Sautebin et de votre serviteur en tant que rapporteur s'est réunie le 10 novembre 2025 dans la salle des Mariages. La COGEFIN était représentée par le Conseiller Julien Pittet.

Le présent préavis nous a été présenté par la Syndique Carole Pico ainsi que par le Municipal Roger Müller, que la commission remercie pour la rédaction du préavis ainsi que pour les réponses apportées à ses questions.

Le préavis fait suite au préavis 19 / 22 qui a acté l'engagement d'une directrice et coordinatrice pour le pôle muséal avec comme objectif de rédiger un rapport de faisabilité pour ce-dit pôle muséal. A l'issue de ce rapport et en cas d'acceptation du présent préavis, un préavis d'intention sera soumis au vote du Conseil au printemps 2026. L'engagement de la directrice arrivant à échéance, le présent préavis vise à financer la période de transition entre la fin du contrat et l'aboutissement du rapport. Aussi, le présent préavis prévoit le financement d'une aide administrative et technique permettant d'assister la directrice dans sa mission.

Le montant concerné dans ce préavis aurait pu être ajouté dans le budget 2026. Toutefois, la Municipalité a tenu à soumettre cet objet au vote pour obtenir un accord de principe du Conseil pour les étapes suivantes. Comme certains montants indiqués dans le préavis ont été comptabilisés au budget, les montants indiqués incluent de fait une marge supplémentaire. Aussi, il faut penser que l'organisation des expositions n'est prise qu'en partie en charge par la Commune : Par exemple, pour les 100'000 francs de coûts que peut générer une exposition, la Commune n'en prend en charge qu'à peu près 10'000, une partie significative du montant provenant de fonds, par exemple de la loterie romande.

Pendant le mandat de la directrice, les deux musées ont vu leur fréquentation et leur attractivité nettement augmenter. Pour l'année 2025, près de 3'000 entrées ont été comptabilisées pour les deux musées, alors que les années précédentes, 700 à 800 entrées étaient enregistrées. Certains évènements ont été plus que complets, notamment les lectures sur Philippe Jacottet où il a fallu rajouter des chaises. Sur le plan médiatique, des évènements comme en particulier l'exposition « Amour Vache » ont connu de nombreux échos dans la presse romande et alémanique. Dans l'ensemble, la Municipalité et la Commission pensent que les deux dernières années ont dévoilé le potentiel de deux musées.

Finalement, la commission se félicite de la pérennisation des deux musées. Ces musées établissent un lien entre la population moudonnoise et le passé de la ville, notamment sont passé agricole, à l'exemple des dernières expositions. Ils permettent la mise en valeur du patrimoine existant et représentent carte de visite pour la ville ainsi que des repères pour les générations présentes et futures. La Commission est unanime sur la valeur inestimable que cela représente.

#### **Conclusion :**

Au vu de ce qui précède, la commission vous demande, à l'unanimité, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

#### **LE CONSEIL COMMUNAL DE MOUDON**

- Vu le préavis de la Municipalité n°94/25
- Ouï le rapport de la commission chargé de son étude
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

**autorise formellement la Municipalité à financer le fonctionnement du futur pôle muséal (administration, développement, expositions),**

**accorde à cet effet un crédit supplémentaire au budget 2026 de CHF 158'550.-,**

**prend acte que la dépense sera ajoutée au budget 2026 et imputée en charge du compte de résultat 2026.**

Moudon, le 11 novembre 2025  
Nathanaël Repond,  
Rapporteur de la commission

